



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> PRESSURE COMPONENTS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 23375-160896/A	<b>Date</b> 2016-05-24
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 23375-160896	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HS-610-70994	
<b>File No. - N° de dossier</b> hs610.23375-160896	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-07-05</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Reynolds, Kevin	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hs610
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3390 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES 1 HAANEL DR. OTTAWA Ontario K1A1M1 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Industrial Vehicles & Machinery Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B1, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>Sommet de tete cuve Article 1 (annexe A) : Un (1) sommet de tête de cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote, en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (1) bride de 18 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acierinoxydable de type 316/316L, avec une collerette à souder de 6 po, nomenclature 160, pouvant accueillir quatre (4) trous filetés usinés ANSI 3/8-16 sur la face surélevée de la bride et quatre (4) canaux usinés d'un diamètre de 3/8 po dans le corps de la bride.</li> <li>• Une (1) bride de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Une (1) bride de 4 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier noxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) té de réduction 6 po x 4 po, nomenclature</li> </ul>	23375	I-1	1	Each	\$		XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>160, en acier inoxydable de type 316/316L.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Huit (8) raccords de soudage mâles en tubes de 3/8 po x 3/8 po, en acier inoxydable de type 316/316L (Swagelok SS-600-1-6W).</li> <li>Capacité d'accueillir trois (3) oreilles de levage, en acier inoxydable de type 316/316L, d'une capacité de 1 500 kg chacune.</li> <li>Capacité d'accueillir seize (16) tiges, en acier inoxydable de type 316/316L, soudées à la paroi interne de la cuve pour soutenir la gaine coulée.</li> </ul>								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>Conduite d'unité extrémité trempe Article 2 (annexe B) : Une (1) conduite d'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité trempe), en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux (2) brides de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) coude à 45° deg à long rayon, de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> </ul>	23375	I-1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>Conduite d'unité (extrémité épurat eur) Article 3 (annexe C) : Une (1) conduite d'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité épurateur), en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux (2) brides de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Une (1) bride de 2 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) coude à 90 deg à long rayon, de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> <li>• Un (1) tuyau droit de 2 po, nomenclature 80, en acier inoxydable de type 316/316L.</li> </ul>	23375	I-1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Besoin - Soumission
- 1.3 Accords commerciaux
- 1.4 Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demande de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables - Soumission

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignement supplémentaires

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin - Contrat
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables - Contrat
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du guide des CCUA
- 6.12 Inspection et Acceptation
- 6.13 Instructions d'expédition

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin - soumission**

Le besoin est décrit dans la section intitulée « Détails de l'article ».

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALÉCCO) de l'Accord de libre-échange entre et le Canada et le Pérou (ALÉCP), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama (ALÉCPA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.4 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

**Le paragraphe 05.4** du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

**Supprimer :** Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

**Insérer :** Les soumissions seront valables pendant au moins **quatre-vingt-dix (90) jours civils** à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables - soumission

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

23375-160896/A

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

##### **3.1.1 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

23375-160896/A

- (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, la qualité et la performance ne seront pas pris en considération si :
    - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
    - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
  3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

### **3.1.2 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.**

1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:

a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou

b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 3.1.1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

### **3.1.3 Échantillons**

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quatorze (14) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat. Si

23375-160896/A

l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de propositions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

### **3.1.6 Prix**

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douanes et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables doivent être indiqués séparément.

#### **3.1.6.1 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles**

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission

### **3.1.7 Clauses du guide des CUA**

#### **3.1.7.1 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques**

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

23375-160896/A

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **Section IV : Renseignements supplémentaires**

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### **3.1.8 Meilleure date de livraison - soumission**

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 août, 2016, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

#### **3.1.9 Représentants du fournisseur**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

#### **Renseignements généraux**

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

#### **Suivi de la livraison**

Nom :

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complet.

##### **4.1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires**

Le soumissionnaire doit fournir la documentation avec leur soumission montrant comment ils répondent aux exigences techniques détaillées obligatoires dans l'annexe « A ».

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoires**

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus; et  
La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix global sera recommandée pour attribution d'un contrat.

La modalités suivantes sont incorporées aux présentes.

A0031T            Méthode de sélection – critères techniques obligatoires            2010-08-16

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats

23375-160896/A

fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

#### 5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

Ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

<b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>	<b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b>
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	

Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique.	
--	--

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

### 5.2.3.2 Certification des fournitures

Les articles offerts sont en tous points conformes avec la description, Annex « A », incluant les normes d'emballage et les dispositions relatives à l'assurance de la qualité si applicable, contenue dans la demande de sous mission.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin - contrat**

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section intitulée « Détails de l'article ».

#### **6.2.1 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange**

Tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si l'autorité technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'entrepreneur ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://achatetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Livraison**

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kevin Reynolds

Spécialiste en approvisionnements

Services publics et approvisionnement Canada

23375-160896/A

Direction générale des approvisionnements  
DTPLEP - Division « HS »  
Phase III, Place du Portage, 7B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : 873-469-3390  
Télécopie : 819-956-5227  
Courriel : kevin.reynolds@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Autorité pour les achats**

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Nom : sera inséré par SPAC

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Autorité technique**

L'autorité technique pour le contrat est :

Nom : sera inséré par SPAC

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.4 Représentants de l'entrepreneur**

#### **Renseignements généraux**

Nom : sera inséré par SPAC

No de téléphone :

No de télécopieur :

23375-160896/A

Courriel :

### Suivi de la livraison

Nom : sera inséré par SPAC

No de téléphone :

No de télécopieur :

Courriel :

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses lorsque applicables et les taxes applicables sont en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

### 6.6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

### 6.6.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x  $(i_1 - i_0) / i_0$

où les variables de la formule correspondent à :

#### Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

$i_0$

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

$i_1$

23375-160896/A

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

**Qté**

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d.  $[i_1 - i_0 / i_0]$ ).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

## **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - (a) L'original doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour acceptation et paiement.
  - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## **6.8 Attestations**

### **6.8.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les

23375-160896/A

attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### **6.9 Lois applicables - contrat**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du sera inséré par SPAC, telle que modifiée sera inséré par SPAC.

#### **6.11 Clauses du guide des CCUA**

<b>Référence des CCUA</b>	<b>Titre</b>	<b>Date</b>
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2016-01-28

#### **6.12 Inspection et acceptation**

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens et services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### **6.13 Instructions d'expédition**

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP – rendu droits acquittés (Haanel Drive, Ottawa, Ontario). A moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du débouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

## Annex « A »

### Énoncé des travaux et exigences obligatoires Sommet de la tête de la cuve d'épurateur et conduite de l'unité trempe- épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote

La « sommet de la tête de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote » (annexe A), la « conduite de l'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité trempe) » (annexe B) et la « conduite de l'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité épurateur) » (annexe C) devant être fabriqués pour le présent projet font partie d'une cuve à haute pression conçue pour diriger les gaz de combustion vers l'intérieur et l'extérieur du « corps principal de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote » à la suite de sa sortie de la « chambre de combustion à 100 bars, à l'échelle pilote », comme le montre l'annexe D. Le sommet de la tête de la cuve d'épurateur sera installé au sommet du corps principal de la cuve d'épurateur, et son poids atteindra environ 1 220 kg, pendant le fonctionnement, à la suite de l'assemblage. La conduite de l'unité trempe-épurateur (extrémité trempe) et la conduite de l'unité trempe-épurateur (extrémité épurateur) seront installées en série entre la sortie de la chambre de combustion et le sommet de la tête de la cuve d'épurateur, comme le montre l'annexe D, et leur poids atteindra environ 520 kg, pendant le fonctionnement, à la suite de l'assemblage.

Le vendeur s'engage à concevoir un appareil avec une capacité de pression de 100 bars à 400 °C pour applications mortelles, conformément à la section VIII, division I du American Society of Mechanical Engineers Boiler and Pressure Vessel Code (Code ASME), préparer et présenter des dessins pour approbation, obtenir l'autorisation d'utiliser l'appareil dans la province de l'Ontario, fournir l'appareil, fabriquer l'appareil, meuler les soudures internes à niveau et les lisser, laisser telles quelles les soudures externes en retirant le fondant et les projections, obturer toutes les ouvertures, projeter des billes de verre sur les surfaces internes, réaliser un essai non destructif, faire inspecter l'appareil par le TSSA, apposer l'estampille de l'ASME, préparer l'appareil pour la livraison, livrer l'appareil à CanmetÉNERGIE et enfin, fournir les documents pertinents de contrôle de la qualité relatifs aux éléments suivants :

- **Article 1 (annexe A) :** Un (1) sommet de tête de cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote, en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :
  - Une (1) bride de 18 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L, avec une collerette à souder de 6 po, nomenclature 160, pouvant accueillir quatre (4) trous filetés usinés ANSI 3/8-16 sur la face surélevée de la bride et quatre (4) canaux usinés d'un diamètre de 3/8 po dans le corps de la bride.
  - Une (1) bride de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Une (1) bride de 4 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) té de réduction 6 po x 4 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Huit (8) raccords de soudage mâles en tubes de 3/8 po x 3/8 po, en acier inoxydable de type 316/316L (Swagelok SS-600-1-6W).
  - Capacité d'accueillir trois (3) oreilles de levage, en acier inoxydable de type 316/316L, d'une capacité de 1 500 kg chacune.
  - Capacité d'accueillir seize (16) tiges, en acier inoxydable de type 316/316L, soudées à la paroi interne de la cuve pour soutenir la gaine coulée.

- **Article 2 (annexe B) :** Une (1) conduite d'unité trempe-épuration à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité trempe), en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :
  - Deux (2) brides de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) coude à 45° à long rayon, de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  
- **Article 3 (annexe C) :** Une (1) conduite d'unité trempe-épuration à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité épuration), en acier inoxydable de type 316/316L, comprenant les éléments suivants :
  - Deux (2) brides de 6 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Une (1) bride de 2 po à long col et à face surélevée de classe 1500, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) coude à 90° à long rayon, de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) tuyau droit de 6 po, nomenclature 160, en acier inoxydable de type 316/316L.
  - Un (1) tuyau droit de 2 po, nomenclature 80, en acier inoxydable de type 316/316L.

Il est possible d'utiliser des matériaux, des séries de tuyaux ou des classes de brides différents, après avoir obtenu l'approbation de CanmetÉNERGIE, en cas d'incompatibilité avec les caractéristiques de conception indiquées.

**L'entrepreneur doit respecter les exigences obligatoires suivantes pour chaque (tous les 3) article :**

- Les articles doivent être conçus conformément aux dessins de disposition générale joints (annexes A, B, C et D). Des modifications peuvent être apportées à la conception, après approbation de CanmetÉNERGIE. Elles doivent répondre aux exigences du Code ASME ou aux pratiques exemplaires en matière d'ingénierie.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- Les articles doivent être fabriqués conformément aux dessins de production déposés et approuvés par CanmetÉNERGIE. L'ensemble des boulons, goujons, écrous et joints requis pour relier les articles figurant à l'annexe D doit être fourni par l'entrepreneur. Une bride pleine de classe 1500 doit être fournie pour une (1) bride de 2 po située sur la conduite de l'unité trempe-épuration (extrémité épuration). L'ensemble des boulons, goujons, écrous et brides pleines fourni doit être compatible avec une utilisation de l'appareil dans les conditions de régime. Toutes les brides pleines doivent être en acier inoxydable de type 316/316L. Tous les joints doivent être en Graphoil.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- Les articles doivent être inscrits auprès de l'Office des normes techniques et de la sécurité (TSSA) de la province de l'Ontario à titre d'appareil sous pression, avant la livraison des biens.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- L'entrepreneur doit fournir le numéro d'enregistrement canadien (NEC) pour tous les raccords.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- L'entrepreneur doit réaliser toutes les inspections requises et en assumer les coûts. L'ensemble de la documentation relative aux inspections devra être remis au client au moment de la livraison de l'appareil à pression complet.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- La conception technique doit être réalisée par un ingénieur professionnel inscrit auprès de l'association d'ingénierie pertinente de la province ou du pays dans lequel la conception est réalisée. Ce professionnel doit connaître les lois et la réglementation en matière d'ingénierie en vigueur en Ontario.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- L'entrepreneur doit présenter les dessins de production au client pour approbation avant le début de la phase de fabrication de l'appareil. Les dessins doivent indiquer le poids de l'appareil.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

- L'entrepreneur doit fournir, au besoin, les dessins de production, le rapport de conception (détails de construction, calculs des épaisseurs, détails de l'ajutage, exigences de l'épreuve hydraulique, exigences relatives à la radiographie et au boulonnage, données de la plaque d'identification), le rapport sur les données des fabricants du TSSA et les rapports portant sur l'évaluation non destructive.

**Conforme:** Article 1: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 2 : Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_ Article 3: Oui : \_\_\_ Non : \_\_\_

**Annexe A – Sommet de la tête de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote**

Prière de consulter les feuilles jointes.

**Annexe B – Conduite de l'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité trempe)**

Prière de consulter les feuilles jointes.

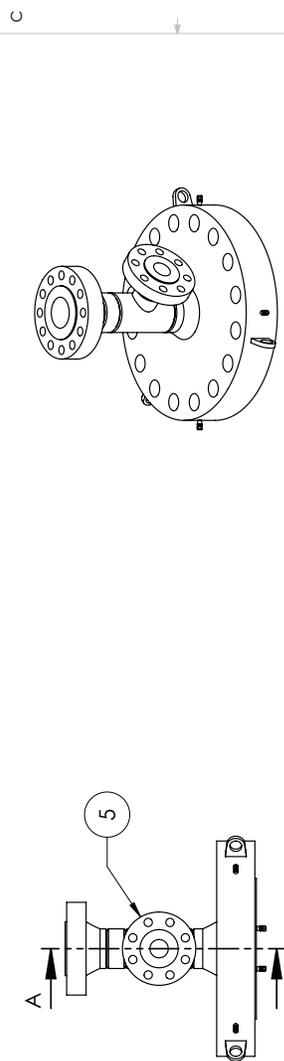
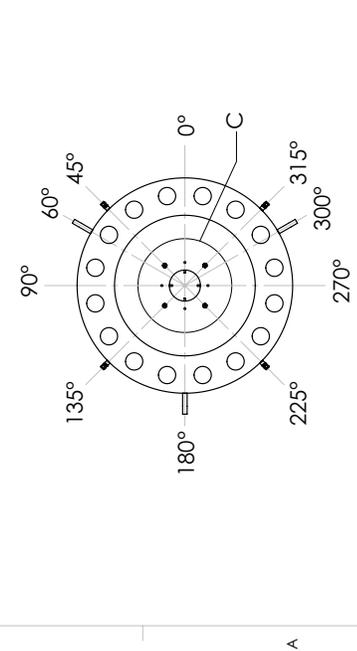
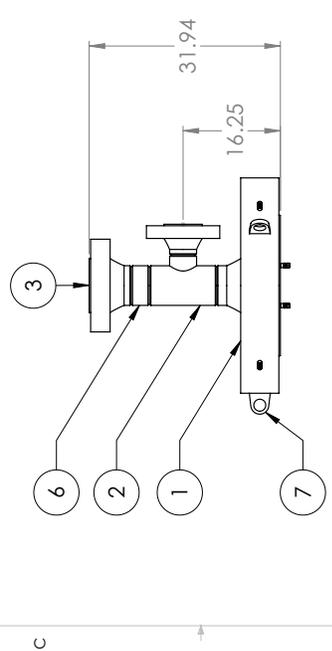
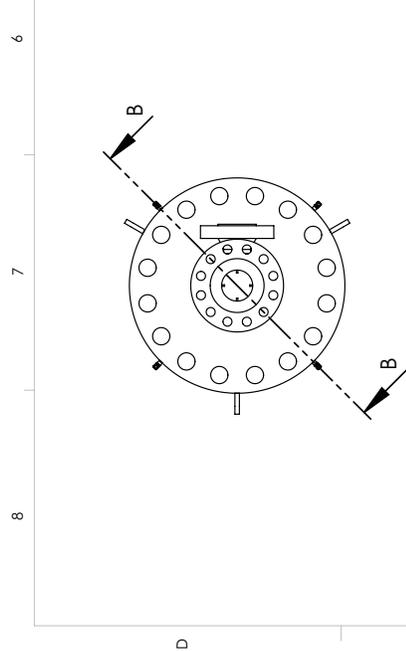
**Annexe C – Conduite de l'unité trempe-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité épurateur)**

Prière de consulter les feuilles jointes.

**Annexe D – Chambre de combustion à 100 bars, à l'échelle pilote**

Prière de consulter les feuilles jointes.

No.	Qté	Description	Matériau
1	1	Bride ANSI de 18 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500 (collerette à souder de 6 po DN, nomenclature 160, personnalisée)	Acier inoxydable 316L
2	1	Tête de réduction 6 po x 4 po DN, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
3	1	Bride ANSI de 6 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
4	8	Raccord de soudage mâle en tubes de 3/8 po x 3/8 po DN (Swagelok SS-600.1-6W)	Acier inoxydable 316L
5	1	Bride ANSI de 4 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
6	1	Tuyau de 6 po DN de nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
7	3	Oreille de levage (capacité de charge individuelle : 1 500 kg)	Acier inoxydable 316L
8	16	Tige d'un diamètre extérieur de 0.25 po x 0.5 de long	Acier inoxydable 316L



Sauf indication contraire:		Nom		Date	
Les dim. sont exprimés en pouces	Designé				
Tolérances:	Vérifié				
Fractionnaire ±	Appr. de long.				
Déc. à deux chiffres ±	Appr. de fab.				
Déc. à trois chiffres ±	A.Q.				
Interprétation de la tolérance géométrique selon:	Commentaires:				
Matériau	PSMA:				
Finition	100 barg @ 400°C				
Prochain état	Utilisé pour				
Application					

**Exclusif Et Confidential**  
 Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété exclusive de la société PSMA, Inc. au Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans l'autorisation écrite de PSMA, Inc. est formellement interdite.

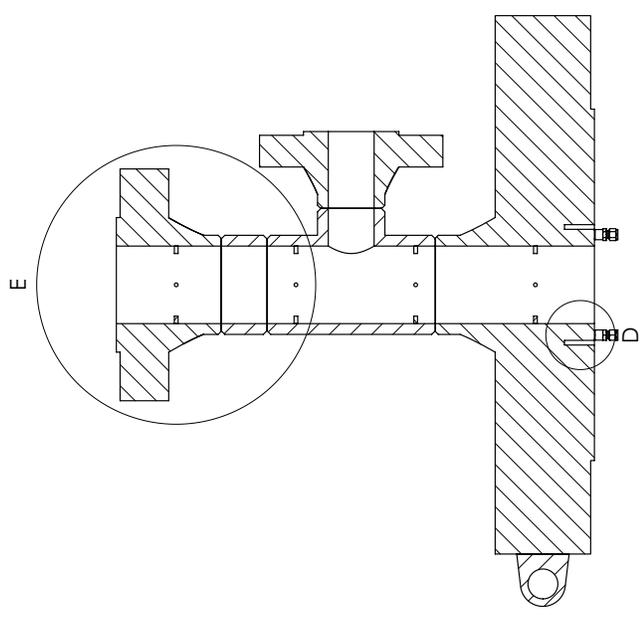
**Titre:**  
 Sommet de la tête de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote

**Dim** Numéro de dessin **Rév**  
**B** **3**

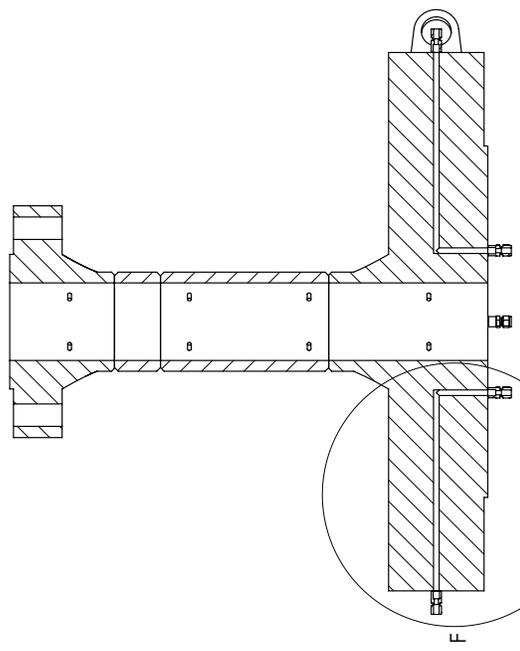
Echelle: 1:20 Poids: Feuille 1 Of 3

1 2 3 4 5 6 7 8

D C B A



SECTION A-A  
ECHELLE 1 : 8



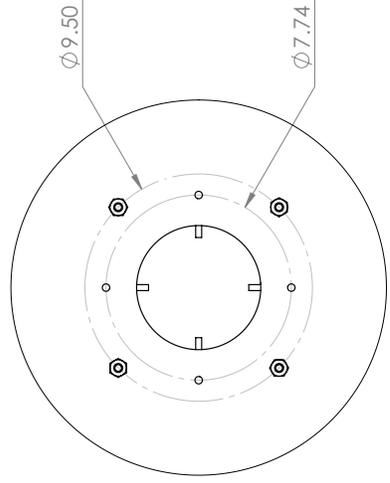
SECTION B-B  
ECHELLE 1 : 8

Sauf indication contraire:		Nom		Date	
Les dim. sont exprimées en pouces		Dessiné			
Tolérances:		Vérifié			
Fractionnaire ±		Approuvé			
Déc. à deux chiffres ±		Appr. de ling.			
Déc. à trois chiffres ±		Appr. du lab.			
Interprétation de la tolérance géométrique selon:		A.Q.			
Matériau:		Commentaires:			
Finition:		PSMA:		Dim	
Prochain usé		100 barg @ 400°C		B	
Application		Utilisé pour		Rév	
Application		Pour applications mortelles		3	
		Fournir le CRN		Echelle: 1:20	
				Poids: Feuille 2 OF 3	

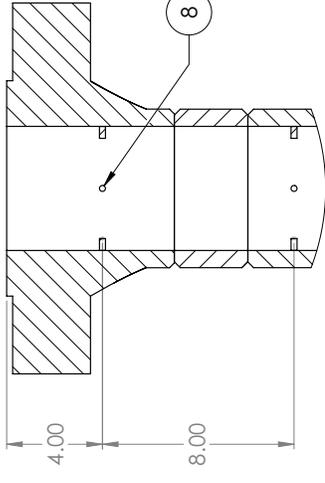
Titre:  
**Sommet de la tête de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote**

**Exclusif Et Confidential**  
Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété exclusive de la firme de ressources humaines de Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans le consentement écrit de Ressources Humaines Canada est interdite.

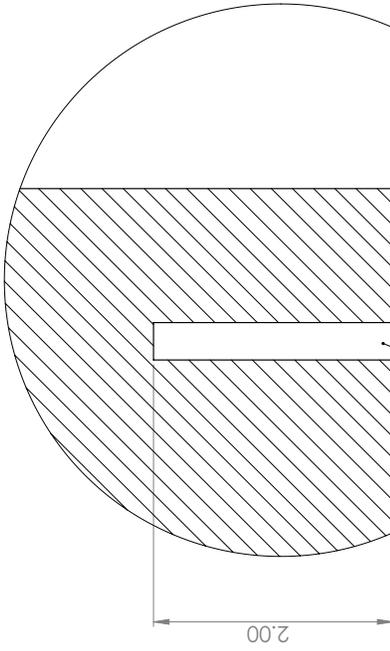
1 2 3 4 5 6 7 8



DÉTAIL C  
ÉCHELLE 1 : 5

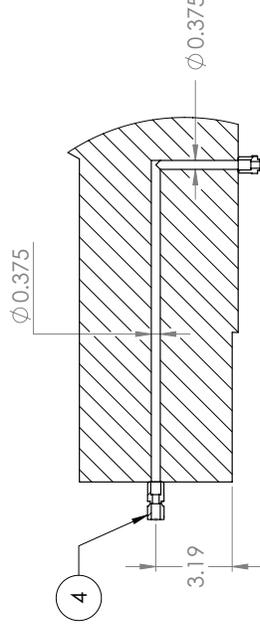


DÉTAIL E  
ÉCHELLE 1 : 5



DÉTAIL D  
ÉCHELLE 1 : 1

Trou fileté usiné ANSI 3/8-16

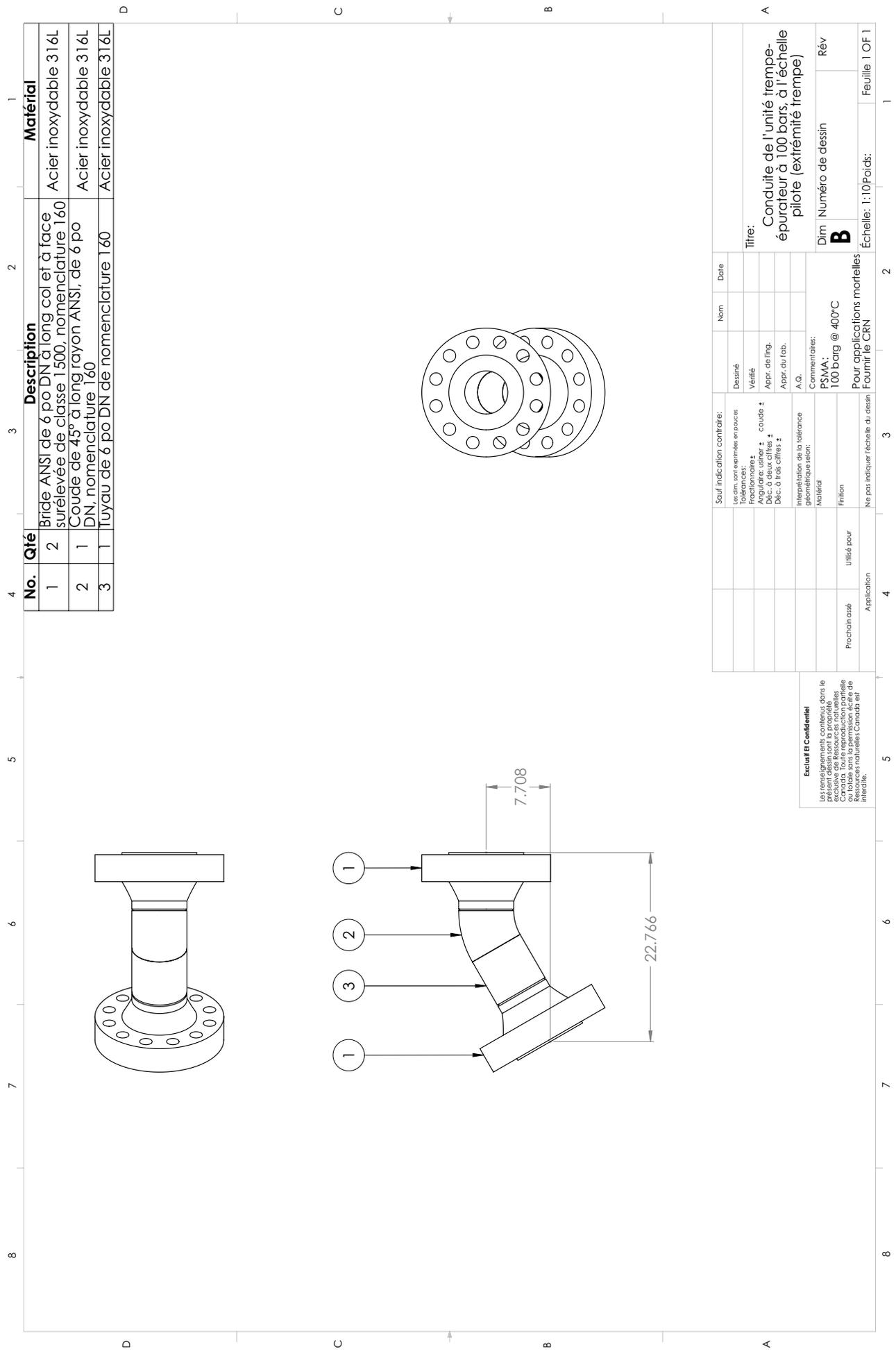


DÉTAIL F  
ÉCHELLE 1 : 5

Sauf indication contraire: Les dim. sont exprimées en pouces		Nom		Date	
Tolérances: Fractionnaire ± Déc. à deux chiffres ± Déc. à trois chiffres ±		Dessiné			
Interprétation de la tolérance géométrique selon:		Vérifié			
Matériau:		Appr. de ling.			
Finition		Appr. du lab.			
Utilisé pour		A.Q.			
Application		Commentaires:			
Prochain état		PSMA: 100 barg @ 400°C		Dim. Numéro de dessin	
Application		Pour applications mortelles		Rév	
Application		Fournir le CRN		3	
Application		Échelle: 1:20		Poids: Feuille 3 OF 3	

Titre:  
Sommet de la tête de la cuve d'épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote

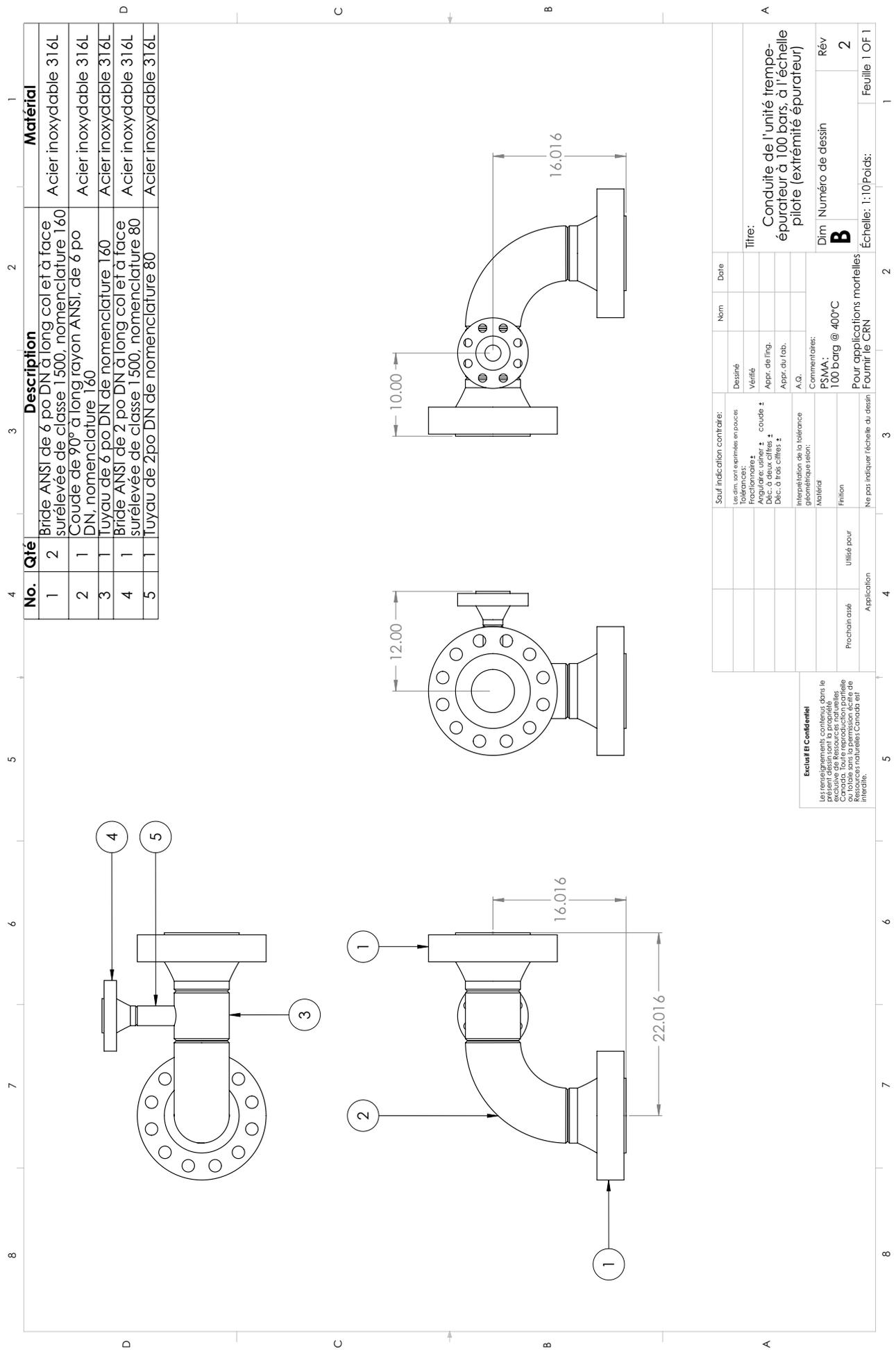
**Exclusif Et Confidentiel**  
Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété exclusive de la compagnie Cananda. Toute reproduction partielle ou totale sans la permission écrite de la compagnie Cananda est interdite.



No.	Qté	Description	Matériau
1	2	Bride ANSI de 6 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
2	1	Coude de 45° à long rayon ANSI, de 6 po DN, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
3	1	Tuyau de 6 po DN de nomenclature 160	Acier inoxydable 316L

Sauf indication contraire:		Nom		Date	
Les dim. sont exprimées en pouces	Designé				
Tolérances:	Vérifié				
Fractionnaire ±					
décimales ±	Appr. de ling.				
déc. à deux chiffres ±	Appr. du lab.				
déc. à trois chiffres ±	A. Q.				
Interprétation de la tolérance géométrique selon:	Commentaires:	Conduite de l'unité trempée-époureur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité trempée)			
Matériau	PSMA:	Dim Numéro de dessin Rév			
Finition	100 barg @ 400°C	B			
Prochain état	Utilisé pour	Pour applications mortelles			
Application		Fournir le CRN			
		Echelle: 1:10 Poids: Feuille 1 OF 1			

**Exclusif Et Confidentiel**  
 Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété exclusive de la compagnie de ressources naturelles du Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans la permission écrite de Ressources naturelles Canada est interdite.



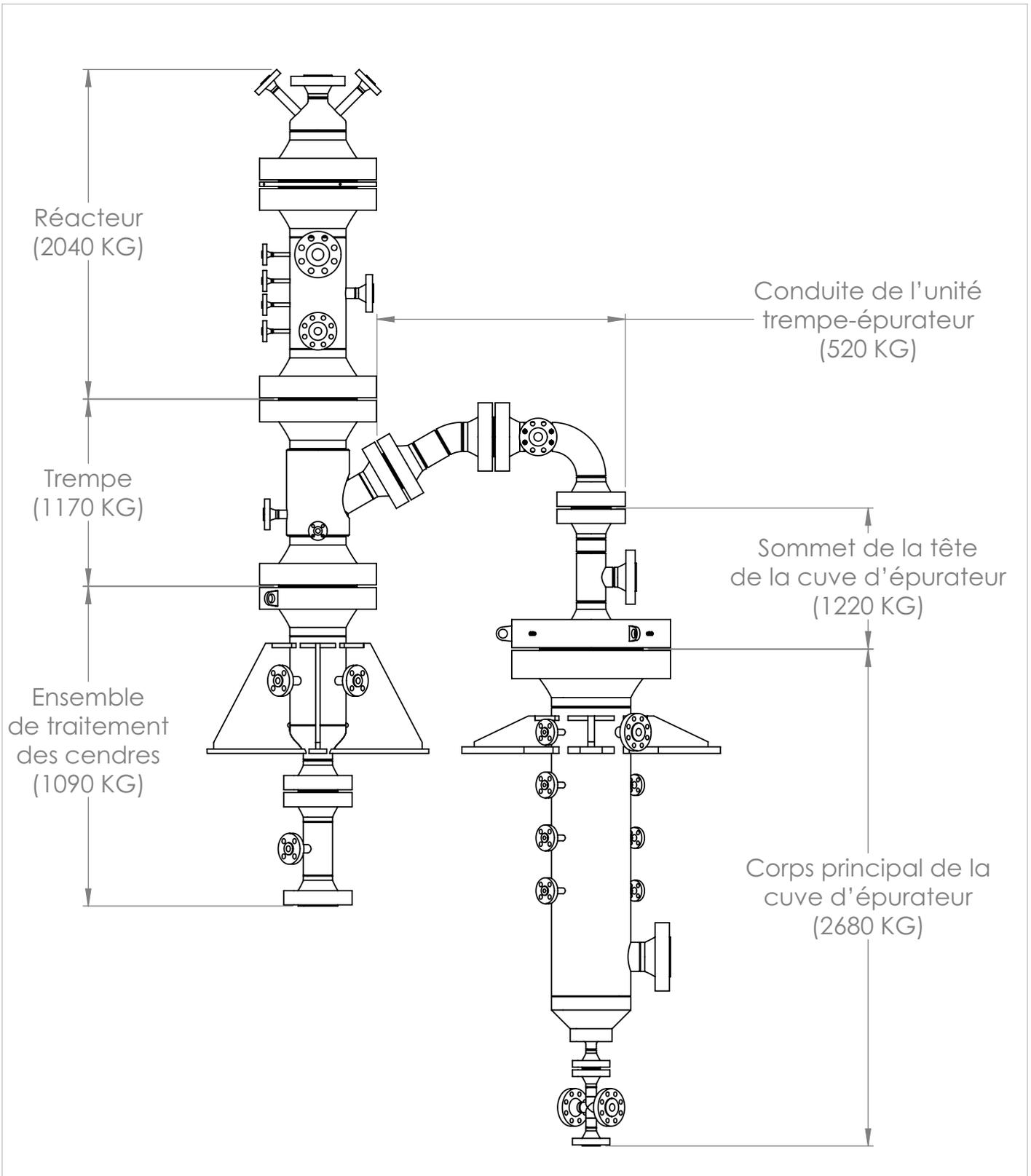
No.	Qté	Description	Matériau
1	2	Bride ANSI de 6 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
2	1	Coude de 90° à long rayon ANSI, de 6 po DN, nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
3	1	Tuyau de 6 po DN de nomenclature 160	Acier inoxydable 316L
4	1	Bride ANSI de 2 po DN à long col et à face surélevée de classe 1500, nomenclature 80	Acier inoxydable 316L
5	1	Tuyau de 2 po DN de nomenclature 80	Acier inoxydable 316L

Sauf indication contraire:		Nom		Date	
Les dim. sont exprimées en pouces					
Tolérances:					
Fractionnaire ±					
Déc. à deux chiffres ±					
Déc. à trois chiffres ±					
Interpolation de la tolérance géométrique selon:					
Matériau:					
Finition:					
Prochain usé		Utilisé pour			
Application					

**Titre:**  
Conduite de l'unité trempée-épurateur à 100 bars, à l'échelle pilote (extrémité épurateur)

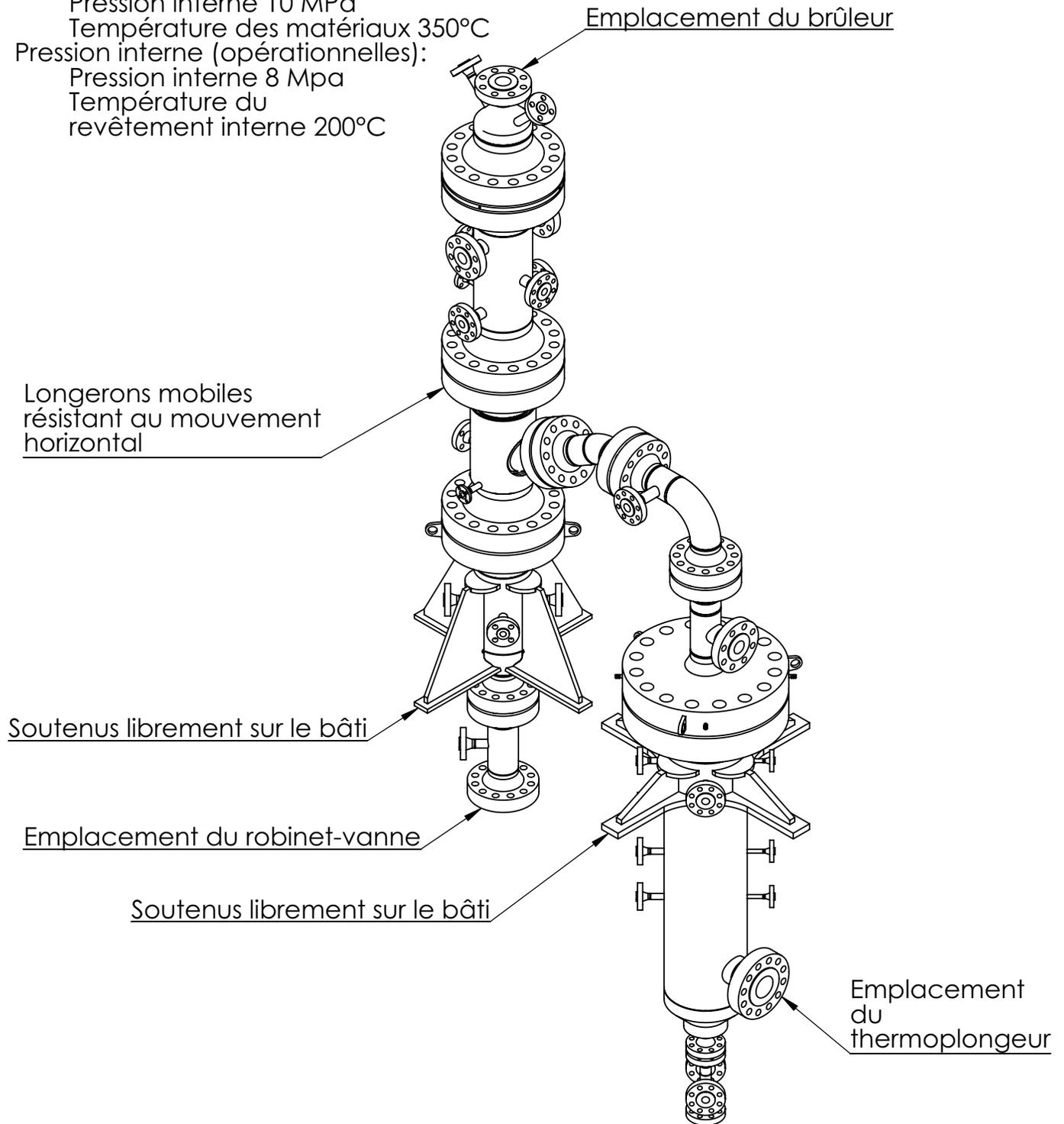
**Dim** Numéro de dessin: Rév 2  
**B** 100 barg @ 400°C  
 Pour applications mortelles  
 Fournir le CRN  
 Echelle: 1:10 Poids: Feuille 1 OF 1

**Exclusif Et Confidential**  
 Les renseignements contenus dans le présent document sont la propriété exclusive de la société de ressources naturelles du Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans la permission écrite des Ressources naturelles Canada est interdite.



<p>Exclusif Et Confidentiel</p> <p>Les renseignements contenus dans le présent dessin sont la propriété exclusive de Ressources naturelles Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans la permission écrite de Ressources naturelles Canada est interdite.</p>		Les dim. sont exprimées en pouces Tolérances: Fractionnaire ± Angulaire: usiner ± coude ± Déc. à deux chiffres ± Déc. à trois chiffres ±	Nom	Date	<p><b>Chambre de combustion à 100 bars, à l'échelle pilote</b></p>
		Matériau	Dessiné		
		Finition	Vérifié		
	Prochain assé	Utilisé pour	Appr. de l'ing.		
	Application	Ne pas indiquer l'échelle du dessin	Appr. du fab.		
		Matériau	A.Q.		<p>Dim <b>A</b> Numéro de dessin</p> <p>Rév</p>
		Finition	Commentaires: PSMA: 100 barg @ 400°C Pour applications mortelles Fournir le CRN		
			Échelle:1:1	Poids:	Feuille 1 OF 2

Matériau: Acier inoxydable 316L  
 Conditions ambiantes : Atmosphère type  
 Conditions internes (normalisées):  
 Pression interne 10 MPa  
 Température des matériaux 350°C  
 Pression interne (opérationnelles):  
 Pression interne 8 Mpa  
 Température du revêtement interne 200°C



<p>Exclusif Et Confidentiel</p> <p>Les renseignements contenus dans le présent dessin sont la propriété exclusive de Ressources naturelles Canada. Toute reproduction partielle ou totale sans la permission écrite de Ressources naturelles Canada est interdite.</p>		Les dim. sont exprimées en pouces Tolérances: Fractionnaire ± Angulaire: usiner ± coude ± Déc. à deux chiffres ± Déc. à trois chiffres ±	Nom	Date	<h3>Chambre de combustion à 100 bars, à l'échelle pilote</h3>		
		Matériau	Dessiné				
		Finition	Vérifié				
	Prochain assé	Utilisé pour	Appr. de l'ing.				
	Application	Ne pas indiquer l'échelle du dessin	Appr. du fab.				
		Commentaires: PSMA: 100 barg @ 400°C Pour applications mortelles Fournir le CRN	A.Q.		Dim A	Numéro de dessin	Rév
			Échelle:1:1	Poids:	Feuille 2 OF 2		